

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025 DE L'ESPACE PARTAGÉ DE LA MJC-CS DU PAYS DE L'HERBASSE

La Maison des Jeunes et de la Culture du Pays de l'Herbasse est une association loi 1901 habilitée Centre Social et portant un projet d'éducation populaire.

Elle a notamment pour mission de susciter un maximum de liens, de partage et d'entraide entre les habitants ; d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale ; de favoriser le transfert des savoirs et expériences ; de permettre à chacun de s'épanouir pleinement...

C'est dans ce cadre qu'elle a choisi de porter différents projets comme le jardin partagé, le café réparation, ou encore l'Espace partagé.

Le présent document permet d'éclairer le mode de fonctionnement de cet espace.

L'Espace partagé de la MJC-CS du Pays de l'Herbasse

L'Espace partagé de la MJC – Centre social du Pays de l'Herbasse, situé au 2^{ème} étage de la Maison Villard au 25 rue Pasteur – 26260 Saint-Donat sur l'Herbasse est un lieu de synergie et de partage de compétences propice aux rencontres et à l'insertion sociale et professionnelle.

L'espace partagé est constitué :

- d'une grande pièce dotée de tables, de chaises, d'un coin cuisine (réfrigérateur ; four à micro-onde ; cafetière ; bouilloire ; ustensiles de cuisine ; tisanerie) et d'un coin salon (2 canapés)
- d'un bureau partagé doté de 2 fauteuils de bureaux, d'un ordinateur et d'un téléphone fixe, ainsi que d'une imprimante

On trouve également dans cet espace partagé :

- un accès à Internet-wifi en haut débit
- une bibliothèque de livres et revues inspirantes : dédiés à la transition personnelle et écologique, aux loisirs créatifs...
- du matériel de couture (machines à coudre, surjeteuse, fils, tissus)
- du matériel de loisirs créatif
- une presse à chaud (utilisable seulement sur demande et après avoir suivi un atelier de prise en main)

D'autres matériels peuvent être prêtés sur demande (vidéoprojecteur...) et pourront être ajoutés au fil des semaines.

La MJC organise régulièrement des ateliers collectifs dans la grande pièce de l'espace partagé.

Cet espace est géré par une animatrice référente de la MJC et pourra être co-géré par un collectif d'habitant lorsque le groupe sera constitué.

Conditions d'utilisation de l'Espace partagé

Nous souhaitons que ce lieu soit un espace vivant et ouvert à tous.

Toutes les personnes qui le souhaitent sont invitées à s'emparer de cet espace :

- pour se retrouver à plusieurs : pour échanger, créer, rêver, partager des compétences, passer un moment convivial...
- pour se former
- pour travailler

1) Conditions générales

- L'utilisation de l'espace doit se faire dans le respect des occupants de l'espace partagé, des lieux, du matériel mis à disposition, du voisinage et bien entendu des lois et règlements en vigueur
- L'espace partagé doit être rendu propre et le matériel en bon état. Aucun livre ni matériel ne doit sortir de l'espace partagé sans l'accord de l'animatrice référente de la MJC
- Il est strictement interdit de fumer au sein de l'espace partagé ; de consommer des substances illicites ou d'y être en état d'ivresse
- Il est également interdit de faire des trous dans les murs ou de toucher aux installations électriques
- Les utilisateurs seront respectueux de l'énergie et des ressources consommées, penseront à éteindre lumière, à bien fermer les fenêtres et les portes à clé et l'hiver à baisser le chauffage sur 2 le soir en partant
- Si les utilisateurs notent un dysfonctionnement, un objet cassé ou manquant, ils sont priés d'en informer immédiatement l'animatrice référente du lieu
- Les utilisateurs de l'espace sont responsables de leurs actes et s'engagent à dédommager la MJC en cas de détériorations importantes causées par imprudence ou par un acte volontaire
- **Il n'est pas autorisé d'utiliser l'espace durant la nuit.**

2) Conditions générales liées aux activités pratiquées au sein de l'espace partagé

- Si un intervenant au sein de l'espace partagé demande un dédommagement de toute forme que ce soit aux participants, l'animatrice référente du lieu doit au préalable en être informée afin de pouvoir

s'assurer que cette prestation est en cohérence avec les valeurs et l'esprit du lieu

- Les utilisateurs ne pourront accueillir aucun patient/client à titre payant au sein de l'espace de travail
- Si des utilisateurs organisent un temps de rencontre et de partage propice à cela, l'animatrice référente du lieu y conviera un public plus large

3) Tarification

L'adhésion à la MJC-CS du Pays de l'Herbasse est demandée (17€ pour un adulte ; 30€ par famille).

Nous proposons ensuite une mise à **disposition des locaux et du matériel à prix libre et conscient**. Une petite boîte et un livre d'or sont disposés à l'entrée de l'espace partagé. Lorsque des personnes utilisent l'espace, elles sont invitées à :

- noter dans le livre d'or leur nom et la date du jour, ainsi qu'un petit descriptif de leur visite à l'espace partagé
- estimer ce qu'elles pensent devoir payer en regard à l'usage qu'elles ont eu du lieu et des ressources consommées
- estimer ce qu'elles sont en capacité de donner pour que ce lieu puisse continuer à exister et puissent s'enrichir de nouveaux matériels partagés
- laisser dans la boîte l'argent ou la promesse de troc ainsi évaluée

Les utilisateurs s'engagent en outre à contribuer du mieux qu'ils le peuvent au développement de ce lieu et de ses objectifs, par exemple en proposant de tenir une permanence ou d'animer/coordonner un atelier collectif.

L'espace peut également être « privatisé » pour un ou plusieurs jours pour des objectifs professionnels de rencontre, de formation ou d'insertion, en fonction des disponibilités et uniquement de 6h à 23h. Dans ce cas, une tarification exceptionnelle pourra s'appliquer (gratuite pour les adhérents Arcade). Si le cas se présente, les utilisateurs de l'espace en seront informés bien en amont.

Modalités d'utilisation et de réservation de l'espace partagé

Pour pouvoir utiliser l'espace partagé, les utilisateurs devront :

- contacter la MJC – Centre Social et l'animatrice référente du lieu
- présenter succinctement leur projet d'utilisation de l'espace
- remplir un formulaire d'inscription et signer les conditions générales d'utilisation de l'espace partagé
- adhérer à la MJC dès la 2^{ème} utilisation

Si vous n'êtes jamais allé à l'espace partagé, l'animatrice vous fera visiter les locaux.

Par la suite, vous pourrez récupérer le trousseau de clés dans la boîte à clé située devant la MJC. Comme **il n'y a qu'un seul trousseau partagé pour tous les usagers**, nous proposons 2 habitudes :

- Mettre son nom et numéro de téléphone dans la boîte à clé lorsqu'on prend le trousseau afin que si une personne arrive ensuite, elle sache qui contacter
- Ramener le trousseau dès que vous avez fini d'utiliser l'espace
- Mettre un message sur le groupe whatsapp du coworking pour informer les autres usagers que l'espace est ouvert et qu'ils n'ont pas besoin de passer prendre la clé

La MJC-CS et l'animatrice référente se réservent le droit de ne pas ou plus mettre à disposition les clés de l'espace partagé en cas de non-respect du présent règlement ou si la relation de confiance n'est pas pleinement satisfaisante.

Modalités d'assurance

Les utilisateurs sont cependant responsables du matériel qu'ils entreposent dans l'espace. Aucune poursuite ne peut donc être engagée contre le responsable des lieux en cas :

- D'oubli de documents ou de matériel par l'occupant
- D'actes de vols, ou de dégradation par des tiers dans l'enceinte du bâtiment.
- De dommages, d'incendies, de dégâts des eaux, d'humidité, ou de toute autre circonstance atteignant les biens propres de l'occupant.

Le présent document est valable de juillet 2024 à juillet 2025.

Je soussigné(e)
déclare avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve.

Document signé à Saint-Donat sur l'Herbasse, en 2 exemplaires.

Signature de l'utilisateur

(Précédée de la date et de la mention « Lu et approuvé »)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ESPACE PARTAGÉ DE LA MJC-CS DU PAYS DE L'HERBASSE

Prénom, NOM

Adresse :.....
.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Je souhaite profiter de l'espace partagé :

pour un usage professionnel. Nom et adresse de mon employeur ou de mon organisation :

.....
.....

pour un usage « social » : rencontre, partage, créativité...

S'il y a déjà des dates ou créneaux envisagés pour l'usage de l'espace, je les note ici :

.....
.....
.....
.....

Je donne l'autorisation à la MJC d'utiliser des photos ou vidéos prises dans le cadre des activités ou locaux de la MJC et sur lesquelles j'apparais afin de promouvoir leurs actions sur tous supports numériques ou papiers jugés utiles.

Date et signature